

«L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.»

La Commune

Mensuel de l'organisation *La Commune - Pour un Parti des Travailleurs*
membre du courant international *Mouvement socialiste des travailleurs (IVe internationale)*

n° 102

Janvier 2016

2,50 euros



**LEVÉE IMMÉDIATE
DE
L'ÉTAT D'URGENCE**

Spécial état d'urgence lire pp. 3, 4, 10 et 11

Dossier : Code du travail lire pp. 6 - 7

Etat espagnol : la monarchie dans l'impasse lire p. 13

Venezuela : après la défaite du PSUV lire p. 14

Bloc-notes

CFDT : le bâton de Berger du MEDEF (Lu dans le Canard Enchaîné) :

Commerce désagréable à la CFDT

A la CFDT, la bataille fait rage sur le travail du dimanche. Le syndicat des employés du commerce de Paris rejette tout boulot le jour du Seigneur. Or, pour être appliquée à Paris, la loi Macron doit obligatoirement faire l'objet d'un accord signé par une majorité de syndicats, dont la CFDT. Faute d'accord, pas de boulot dominical aux Galeries Lafayette, au Printemps, au BHV... autant d'enseignes pour lesquelles la loi a été votée.

La direction de la CFDT a rapidement volé au secours d'Emmanuel Macron en mettant sous tutelle son syndicat rebelle, puis en mettant fin au mandat des délégués syndicaux, ce qui pourrait permettre à la confédération de signer à sa place.

Même un dimanche ?

A.G.

Nuit noire à Calais

Libé rapporte le 7 janvier que « Un feu d'artifice de gaz lacrymogènes. Depuis lundi, la « jungle » de Calais a été arrosée de grenades par les CRS plusieurs nuits de suite. Témoin, ce petit film de 7 minutes¹ mis en ligne par le groupe No Border « Calais Migrant Solidarity ». On y distingue les cabanes du bidonville, côté rue des Garennes et chemin des Dunes, plongées dans un nuage de gaz, dans la lumière blafarde des lampadaires de la rocade. [...] On aperçoit des averses d'étincelles quand les grenades touchent les toits des cabanes. Certaines grenades sont envoyées à tir tendu (voir à 6'55"). Dans ces cabanes, il y a aussi des gens qui dorment, des femmes et des enfants, surtout dans la zone la plus proche de la rocade, où se trouvent de nombreuses familles kurdes d'Irak. » Pure barbarie policière. Rappelons que le « tir tendu » peut être mortel.

On a les soutiens qu'on mérite

Interrogé sur la compatibilité de la déchéance de nationalité avec l'état de droit, Florian Philippot n'a aucune hésitation. « Oui, c'est l'Etat de droit », a-t-il affirmé. « Un Etat qui décide qui peut rester sur son territoire national, qui peut assurer la sécurité à nos compatriotes, c'est l'Etat de droit. » « Dans ces condi-

Soutenez le grand meeting du 23 janvier 2016 pour la levée de l'état d'urgence

Appel des 333 pour la levée de l'état d'urgence

6 janv. 2016 — Près de 10000 signatures sur le site WEB de la pétition, des milliers d'autres qui nous parviennent par email et par courrier: la pétition pour la levée de l'état d'urgence a déjà franchi un premier pas.

Le 23 janvier à Paris, espace Charenton, 327 rue de Charenton (12e) un grand meeting se tiendra à 14h30 afin de porter plus haut cette exigence de la levée de l'état d'urgence.

Nous avons besoin du soutien de tous et en particulier d'un soutien financier pour payer la location de la salle et toutes les dépenses nécessaires pour assurer le succès du meeting.

C'est pourquoi nous vous appelons à verser votre contribution: 5€, 10€, 20€, 50€, toutes les contributions seront les bienvenues.

Pour soutenir vous pouvez:

- payer directement avec votre carte de crédit en allant à l'adresse : <https://www.apayer.fr/ddr-lasociale>
- faire un chèque libellé à Crédit mutuel compte 0603920920341 et renvoyer à ladresse : Crédit mutuel Montmartre, 13 rue des Abbesses, 75018 Paris.
- verser par compte Paypal à l'adresse: association.lasociale@orange.net

Quel que soit le moyen choisi, nous avons besoin de tous.

tions nous pourrons voter cette révision constitutionnelle ». Sans barguigner. Autant dire que, dans les actes, le FN soutient Hollande, ça ira plus vite !

Présomption de légitime défense policière contre une mère de famille²

Lu dans Ici.fr :

« Samedi 26 décembre, en plein après-midi, Zahra Kraiker tente de s'opposer à l'interpellation de ses deux fils lors d'un contrôle effectué par la police de Pantin, en Seine-Saint-Denis. Le contrôle dégénère, la mère de famille est frappée par plusieurs policiers en pleine rue.

Au lendemain de Noël, une mère de famille s'est interposée entre la police et ses deux fils, âgés de 15 et 18 ans, lors d'un contrôle d'identité à Pantin. Après une opération de police musclée, Zahra Kraiker a écopé de dix jours d'interruption temporaire de travail.³ Selon les informations recueillies par Metronews, tout commence par un banal contrôle d'identité d'un groupe de jeunes, dans un quartier connu pour trafic de stupéfiants. Tout se passe normalement jusqu'à ce que les policiers regagnent leur véhicule. Une insulte fuse alors à leur égard. Les agents de police décident donc d'interpeller l'auteur du propos. Dès lors, la situation dégénère. L'individu en question refuse d'obtempérer et le groupe tente

de résister à l'arrestation. Parmi ces jeunes qui tentent de s'interférer, il y a l'un des fils de Zahra. C'est alors que la mère de famille intervient à son tour afin de prendre la défense de son fils. La scène a été filmée par une voisine puis mise en ligne sur You tube⁴. 10 jours d'ITT pour la mère : La mère de famille s'est rendue tout de suite à l'hôpital de Bondy et a décidé de porter plainte pour violences policières. Diverses lésions sont évoquées telles qu'une contusion du coude, une entorse du majeur ou encore une contusion dorsale, comme l'indique le certificat médical posté sur Twitter par un journaliste ». La Police plaide la légitime défense. En attendant d'obtenir « la présomption de légitime défense ». La fièvre monte...

**Pierre Yves Chiron,
09-01-2016**

1 https://www.youtube.com/watch?v=OQCP_inka-Q

2 <http://ici.tf1.fr/infos/seine-saint-denis/seine-saint-denis-1.html> ;
<http://ici.tf1.fr/france/justice/> ;
<http://ici.tf1.fr/france/faits-divers/>

3 <http://ici.tf1.fr/france/faits-divers/>

4 <https://www.youtube.com/watch?v=vVoOB-CoHNZw>

Editorial

Etat d'urgence, crise du sommet et lutte de classes

SOMMAIRE		Pages
• Bloc-notes.....	2	
• Editorial.....	3	
• Chronique d'une chute de régime..	4	
• Sécurité sociale.....	5	
• Dossier Code du travail.....	6	
• Elections régionales.....	8	
• Droit du sol et nationalité.....	10	
• Etat d'urgence.....	11	
• Tribune libre à Ekaitza.....	12	
• Etat espagnol.....	13	
• Venezuela.....	14	
• Palestine.....	15	

ABONNEMENT

Nom, prénom :

.....

Adresse :

.....

Code postal, ville :

.....

Onze numéros : 26 €

Abonnement de soutien : 40 € ou plus

Chèques à l'ordre de : **ADIDO**

A retourner avec le présent bulletin (ou copie) à :

ADIDO
8, rue de la Forêt Noire
34 080 MONTPELLIER

Née du putsch militaire d'Alger en 1958, la V^e République est aujourd'hui à l'agonie. Cette crise de régime plonge ses racines dans la lutte des classes. En cela, rien ni personne n'a pu empêcher que l'« Union nationale » décrétée après les attentats sanguinaires du 13 novembre ne se fracasse sur le mur des élections régionales et de l'abstention. Car la « grève du vote » qui a eu lieu est l'expression la plus aboutie du rapport étroit qui lie crise politique des sommets et lutte des classes. Chômage de masse, baisse des salaires et des pensions, liquidation de la Sécurité sociale, du Code du travail, des services publics, voilà les raisons qui expliquent l'impopularité record de Hollande et de Valls, voilà les causes de l'extrême faiblesse politique de ce pouvoir.

Régime à l'origine impure : rappelons, pour paraphraser Jaurès, que la Ve République porte en elle le coup d'État, comme la nuée porte l'orage. En ce sens, la faiblesse du pouvoir de Hollande-Valls se mesure à l'aune des mesures liberticides, antidémocratiques et anti-ouvrières qu'ils s'échinent à mettre en œuvre. Il en va ainsi de de l'état d'urgence – en vigueur jusqu'au 26 février – et de l'intégration au Code pénal de ses mesures répressives, ou de la déchéance de nationalité. Là où les gouvernements et partis politiques échouent, la Constitution réactionnaire de la Ve République joue le rôle de filet de protection des intérêts des capitalistes.

A ceux qui au PS osent émettre des réserves sur sa politique, Valls répond qu'ils s'égarent « *au nom de grandes valeurs* ». Pour Valls, « *la France est en péril de paix* ». Martine Aubry rétorque : « *Je défends des valeurs républicaines et de gauche : c'est le propre de la politique et j'en suis fière !* » Anne Hidalgo « *ne supporte plus les postures, parfois les impostures* » ; quant à l'ancien Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, il twitter : « *Si la France est en péril de paix, alors, ne la divisons pas davantage.* » La palme revient à Benoît Hamon, ex-ministre de l'Éducation : « *Commencer le quinquennat par la pro-*

messe du droit de vote aux étrangers lors des élections locales et le terminer sur la déchéance de nationalité des binationaux, une telle transhumance politique et intellectuelle déboussole. »

En revanche, pour Jean-Christophe Cambadélis, premier secrétaire du PS, le débat sur la déchéance de nationalité n'est pas « *indigne* » et, à l'instar de Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, il estime que la déchéance pour tous (binationaux et mono-nationaux) « *est un élément dans le débat* ». La même position que celle de Christian Estrosi ou de Nathalie Kosciusko-Morizet pour Les Républicains. Illustration de la profondeur de la crise, les députés du PS membres de la commission des lois¹ ont rejeté à une écrasante majorité, le 8 janvier, l'inscription de la déchéance de nationalité dans le projet de réforme constitutionnelle. Une claque infligée à Hollande et Valls. Ce camouflet contient, tout autant, une indication sérieuse : le PS est entré dans un processus d'implosion.

L'état d'urgence est le carcan institutionnel, répressif et réactionnaire dans lequel Hollande-Valls tentent d'étouffer la lutte des classes. Il est également le moyen par lequel ils pensent imposer la liquidation du Code du travail. « *Le chômage reste ma première priorité* » a assuré Hollande lors des traditionnels vœux du 31 décembre. Les 6,5 millions de chômeurs ont dû bondir de leur chaise !

La défense des intérêts de la classe ouvrière se concentre, dans le moment présent, sur cette exigence : levée immédiate de l'état d'urgence !

Wladimir Susanj,
9 janvier 2016

¹ http://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/decheance-de-la-nationalite-hollande-subit-un-premier-camouflet-a-l-assembly-08-01-2016-2008254_1897.php

Chronique d'une chute de régime

La déchéance de la V^e République

Sous la carapace de l'état d'urgence, le régime de la V^e République n'est plus qu'un champ de ruines, en proie à la dislocation des chairs. Madame la Garde des sceaux n'est elle-même plus qu'un garde. Valls n'est plus que la matraque de Hollande. Le PS est en voie de liquidation. Sarkozy est devenu le bouc-émissaire des siens. Le FN est menacé de dilution dans le « système ». L'Union nationale sans fard des vieux débris de ce régime se prépare...

Il est bien loin le temps où les politologues et, même, les fins analystes de l'extrême gauche de pacotille pouvaient gloser sur « l'alternance tranquille » qui, par le jeu du « bipartisme », ferait évoluer en douceur, le vieux régime gaulliste vers un régime « présidentiel, à l'américaine ». Il y a quinze ans, quiconque contestait cette possibilité de réforme interne du régime, passait pour un dogmatique passéiste. Non, ce régime est condamné à enfanter une dictature militaro-policière plus ou moins voilée ou à s'effondrer sur pied. Les dernières apparences d'une « démocratie parlementaire » viennent d'être balayées.

État d'urgence avec préméditation

L'état d'urgence n'a pas été une mesure décidée sous le choc et dans l'émotion présidentielle lors de la nuit terrible du 13 novembre. Il a été méthodiquement prémédité.

En effet, dans le documentaire « Attentats, au cœur du pouvoir » [France 3- 28-12-2015], il est établi que « Manuel Valls avait fait rédiger une note après les attentats de janvier, note où le Premier ministre prévoyait déjà d'instaurer l'état



d'urgence en cas d'un nouvel attentat. » [http://www.20minutes.fr/...]

Il suffisait d'attendre le moment propice pour perpétrer ce coup de force contre les libertés publiques. Bien entendu, nul ne pouvait s'attendre à une tuerie aussi monstrueuse prenant l'ampleur d'un tel massacre.

Avant même que la fusillade n'ait pris fin, Hollande annonçait « sous le choc » cet état d'urgence. Un décret suffisait : « A la suite des attentats perpétrés à Paris et à Saint-Denis dans la soirée du 13 no-



Manuel Valls

vembre 2015, l'état d'urgence a été décrété lors d'un Conseil des ministres réuni dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre 2015 ».

[http://www.vie-publique.fr/...]

Et puis, non, il ne suffisait pas. Encore fallait-il durcir cette loi de 1955 qui donnait une base légale à ce décret et donner matière à la prolongation sine die de cet état d'urgence, en faire l'acte 1 de la réforme constitutionnelle qui vient.

« Tout pouvoir est une conspiration permanente »

Oui, dans cette affaire, il y a quelque chose de machiavélique. Oui, il y a eu une spéculation de basse politique et de basse police sur « les attentats à venir », dans « une guerre longue contre le terrorisme » évoquée en juillet dernier par Valls. En son temps, Honoré de Balzac avait noté : « tout pouvoir est une conspiration permanente ». La chronologie de la nuit terrible du 13 novembre rend compte de la rapidité fulgurante de l'instauration de l'état d'urgence :

Entre 21h20 et 21h53: trois explosions retentissent autour du Stade de France ; **21h25:** début des tueries au bar le Carillon, restaurant Le Petit Cambodge (Paris X), abords de la pizzeria, La Casa Nostra et du bar À la bonne bière, rue de la Fontaine au Roi (Paris XI). Tirs rue de Charonne (XI^e arrondissement) au restaurant «La Belle Équipe » ; **21h40 :** début de la tuerie au Bataclan ; **0h01:** Hollande annonce l'instauration de l' état d'urgence sur tout le territoire;. **0h15,** un Conseil des ministres extraordi-

naire est réuni pour valider l'état d'urgence ;

0h20: La BRI et le RAID donnent l'assaut au Bataclan ;

L'opération se termine à **01 h 11.**

[http://www.lefigaro.fr/...]

Indice de maturité

Certes, personne, en haut lieu, n'a secrètement prié pour que cette barbarie se déchaîne. Mais pour reprendre la formule du monarchiste Charles Maurras au moment de la débâcle de 1940, ce fut, pour ces gouvernants aux abois, « la divine surprise ». La seconde, après les attentats contre *Charlie Hebdo* en janvier. Les signes avant-coureurs de cet état d'urgence se multipliaient : l'hallali contre les salariés d'Air France après « la chemise déchirée » le 5 octobre, et les brutalités policières contre les avocats en grève devant le Palais de justice de Lille, le 21 octobre, étaient révélateurs. Mais, rien n'y fait. Le suffrage universel nous a donné l'indication, une fois de plus, les 6 et 13 décembre de l'am-



pleur du rejet et du dégoût qu'inspirent Hollande-Valls et leur politique. Par les abstentions massives, indice de la maturité (selon l'expression de Marx) de la classe ouvrière et des couches sociales opprimés, faisant la grève du vote.

Daniel Petri,
29-12-2015

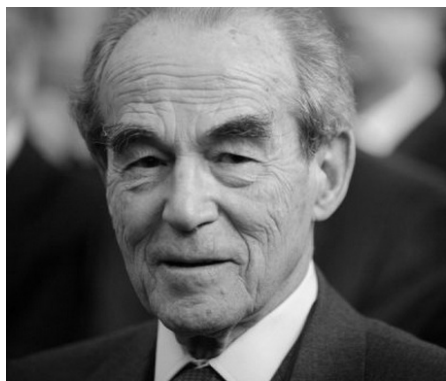
Dossier du mois

En défense du Code du travail

Le Code du travail est « trop gros », trop « complexe », trop « contraignant », il « bride l'activité économique » et ne protège pas efficacement les salariés. Ce discours réactionnaire, relayé par le MEDEF depuis des décennies a bien été intégré par le gouvernement Valls qui, dans la continuité de la loi Macron, a annoncé un projet de loi pour le « réformer » qui devrait être présenté au Parlement d'ici l'été 2016.

Pour préparer le terrain au gouvernement, un intense lobbying a été mis en œuvre pour dégommer le droit du travail et donc le droit des salariés, sous couvert de « bon sens » et de « simplification » : Rapport de l'Institut Montaigne (Think Tank libéral créé par Cl. Bébéar, financé par des entreprises privées), livre de J. Barthélémy et G. Cette pour Terra Nova (Think Tank du PS, présidé par F. Chérèque, financé par des entreprises privées), ouvrage de R. Badinter, rapport Combrexelle...

Et pour mener à bien la mission de « simplifier le droit du travail », la ministre du Travail, Myriam El Khomri, a confié à Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux de Mitterrand et avocat d'affaires, la direction de la commission¹ qui doit rendre un rapport pour fin janvier.



Robert Badinter

« Le Code du travail n'est pas un droit comme les autres »

Même pour Pierre Joxe, qu'on peut difficilement taxer de trublion cégétiste, l'argument ne tient pas : « *Le code du travail n'est pas un droit comme les autres. (...) Ce n'est pas seulement une construction juridique mais un droit né des combats sociaux et syndicaux. C'est le droit des luttes, des accidents, des grèves* ».

La rédaction du premier livre du code du travail commence en 1910, avec la codification des premières lois ouvrières, comme celle du libre salaire de la femme de 1907 (la femme peut disposer de son

propre salaire) celle « garantissant le versement du salaire à intervalles réguliers » (1909) ou celle du 5 avril 1910 « sur les retraites ouvrières et paysannes à partir de 65 ans ».

S'il n'est pas le lieu ici de refaire l'histoire du Code du travail, il est par contre important de bien comprendre que le droit du travail, codifié, est le résultat des luttes successives de la classe ouvrière pour l'amélioration de ses conditions de travail : la limitation de la durée de la journée de travail, les congés payés, l'indemnisation des accidents du travail, etc. sont des acquis arrachés au patronat, devenant ainsi la règle, et bénéficiant à tous les salariés.

Le Code du travail reflète le rapport de force

Oui le Code du travail est « gros », il est gros de toute cette histoire, il est gros des règles normatives mais aussi de toute la jurisprudence issue des luttes des salariés organisés.

Le Code du travail reflète le rapport de force des deux classes historiquement opposées, et les dernières décennies y ont inscrit les reculs subis par la classe ouvrière et ses organisations, comme la libéralisation du travail du dimanche par exemple (2009), ou l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la « compétitivité et la sécurisation de l'emploi » (2013).

Mais malgré ces nombreux reculs, accompagnés de la destruction des outils de contrôle et de recours que sont l'Inspection du travail ou les Prud'hommes, le Code du travail demeure un point d'appui pour les salariés, sauvegardant la position acquise par la classe ouvrière dans la société et, inversement, une insupportable contrainte pour les capitalistes. Ses principes fondamentaux sont toujours incontour-



Pierre Joxe

nables et restent une référence clé pour tous les salariés, une loi d'airain. Voilà pourquoi, le gouvernement veut aller encore plus loin pour satisfaire le MEDEF : sous couvert de simplification du droit il ne s'agit pas moins que de gommer l'histoire et les acquis de nos luttes

pour revenir progressivement

à la période d'avant le Code du travail, c'est à dire au contrat individuel de louage de services.

Les deux principes-clés : « hiérarchie des normes » et « principe de faveur »

Actuellement dans le droit du travail, deux grands principes sont à l'œuvre :

1. Le principe de la hiérarchie des normes : la norme supérieure prime sur la norme inférieure (Traité européens, la Constitution, la loi, les décrets, les ordonnances, etc. jusqu'au contrat de travail).

2. Le principe de faveur : on peut déroger à ce principe seulement si l'accord inférieur est plus favorable aux salariés, c'est ce qu'on appelle le principe de faveur².

Mais depuis les lois Auroux de 1982³ (ministre du Travail du gouvernement



Jean Auroux

Dossier du mois

Mauroy), les « partenaires sociaux » peuvent décider de dispositions moins favorables que celles de la loi si celle-ci l'autorise. Et depuis 2004, des normes moins favorables que celles de l'accord de branche peuvent être fixées.

Enfin, l'ANI⁴ élargit cette brèche : une entreprise peut désormais augmenter le temps de travail, baisser les salaires, licencier sans motif, etc. En concluant des accords d'entreprises qui priment sur les Lois. Nous en connaissons les premiers résultats ravageurs : les Conti de Clairoux, Peugeot, Goodyear, Dunlop, etc. Les syndicats ont subi une augmentation du temps de travail, le gel des salaires, des baisses de RTT, en échange de la promesse de maintenir l'emploi... Et les entreprises ont fermé. Les salariés ont tout perdu.

Mais ces accords restent dérogatoires... L'objectif désormais visé par ce gouvernement est d'inscrire ces dérogations dans la constitution, c'est-à-dire remplacer le Code du travail par des accords négociés au niveau de l'entreprise, et de réaliser ainsi le souhait le plus cher du MEDEF !

Repères chronologiques

[Source : [http://travail-emploi.gouv.fr/...](http://travail-emploi.gouv.fr/)]

1841 - 22 mars : loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines et ateliers, interdisant le travail des enfants de moins de huit ans et posant le principe d'inspections.

1874 - 19 mai : loi sur le travail des enfants, et des filles mineures dans l'indus-



trie, créant 15 inspecteurs divisionnaires.

1898 - 9 avril : loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

1906 - 13 juillet : loi sur le repos hebdomadaire.

1932 - 11 mars : loi prévoyant des allocations familiales financées par des versements patronaux.

1936 - 7 et 8 juin : accords de Matignon.

21 juin : promulgation de la loi « instituant un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture ». **21 juin** : promulgation de la loi « instituant la semaine de 40 heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les mines souterraines ». **24 juin** : promulgation de la loi sur « les conventions collectives ».

1945 - 24 mai : ordonnance qui confère aux services publics (services régionaux et départementaux de la main-d'œuvre) le monopole du placement et le contrôle des mouvements de main-d'œuvre.

4 octobre : ordonnance instituant la Sécurité sociale. **19 octobre** : ordonnance relative au « régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles »

réorganisant la réglementation en matière d'accident du travail, complétée par l'acte fondamental du 30 octobre 1946 organisant la prévention, la réadaptation, les indemnités.

1946 - 11 octobre : loi instaurant la médecine du travail. **23 décembre** : loi relative aux conventions collectives de travail.

1950 -11 février : loi « relative aux conventions collectives et aux procédures

de règlement des conflits collectifs de travail », instaurant la libre négociation des salaires. **23 août** : décret sur le salaire minimum Interprofessionnel garanti (SMIG).

1981 - 7 janvier : loi relative à la protection de l'emploi des salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle

1982 - 26 mars : ordonnances relatives au travail à temps partiel et à l'abaissement de l'âge de la retraite.

**Dossier réalisé par
Julie Charmoillaux.
08-01-2015**

¹ Sur la composition idéologique de cette commission, voir l'article de Mediapart

[<https://www.mediapart.fr/journal/france/171215/code-du-travail-une-commission-badinter-particulierement-homogene>]

² Article L. 2251-1 du Code du travail : « La convention et l'accord collectif de travail peuvent comporter des dispositions plus favorables aux salariés que celles des lois et règlements en vigueur. Ils ne peuvent déroger aux dispositions d'ordre public de ces lois et règlements. »

³ Loi relative à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail, dite « loi Auroux ». 13-11-1982

⁴ Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui a abouti à la LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

⁵ Pour mémoire, le Premier ministre Pierre Mauroy avait annoncé cette mesure ...devant le congrès de la CGT, réuni à Lille (ville dont il était alors le Maire)

⁶ Sur ce sujet, lire :

<http://www.lacommune.org/Parti-des-travailleurs/blog/La-lettre-de-liaison/La-matrice-d-une-loi-anti-syndicale,i611.html>

Notre position

- **Abrogation de la loi Macron et de la loi transposant l'ANI ;**
- **Abrogation de toutes les dispositions favorisant les accords d'entreprise** au détriment des accords de branche et permettant des dispositions moins favorables que les conventions collectives et le Code du Travail ;
- **Invalidation de tous les accords d'entreprise moins favorables ;**
- **Retour à la loi du 11 février 1950** garantissant la libre négociation des salaires par branche et donnant la possibilité d'aller vers l'échelle mobile des salaires (augmentation automatique des salaires à chaque hausse des prix, selon un indice des prix défini par les organisations syndicales et prenant réellement en compte l'augmentation des produits de première nécessité). Autrement dit : retour à l'indexation des salaires sur les prix en niveau que le gouvernement Mitterrand-Mauroy-Fiterman a supprimée en 1982⁵ ;
- **Abrogation de la loi du 20 août 2008** sur la démocratie sociale tendant à remettre en cause la représentation universelle des confédérations nationales⁶ ;
- **Pour une loi interdisant des licenciements.**

Élections régionales

« Un vieux monde politique meurt »

Au lendemain du second tour des régionales, le champ électoral est dévasté. De l'Union sacrée décrétée dans la nuit noire du 13 novembre, il ne reste rien. La politique ayant horreur du vide, un torrent de commentaires se déverse sous un épais brouillard médiatique. Pourtant entre les deux tours, ils n'y sont pas allés de main morte. Valls invoquant le spectre de la guerre civile, des éditorialistes injuriant les abstentionnistes, les Diafoirus de la « République » diagnostiquant « la percée historique » du FN, le Front de gauche PCF-PG et EELV renouant avec « l'union de la gauche » sous l'égide du PS. Une chose est sûre : ces élections laissent déjà derrière elles de graves séquelles.

L'abstentionnisme ouvrier et populaire tient le haut du pavé

Nette hausse de la participation ! Sursaut républicain ! L'heure est au déni. Pour traîner une partie des abstentionnistes dans les bureaux de vote, les médias et les « politiques » se sont livrés à un chantage au fascisme. Au reste, pour contrer le FN, ses « pourfendeurs » ont trouvé l'astuce : commencer à appliquer le programme du FN, à sa place. L'état d'urgence obéit à cette logique.

Dans leur grande majorité, les ouvriers, les employés et les jeunes ont « reconduit » la grève du vote du 1er tour, de façon très lucide. Ce que les sondages ne peuvent masquer plus longtemps, au grand dam de nombre de journalistes et autres chroniqueurs mondains qui vident leur bile contre les abstentionnistes.

Les abstentions ouvrières et populaires sont une grève du vote, avons-nous dit au lendemain du premier tour. Pour la première fois, un institut de sondage s'enquiert d'en décliner la base sociale, au lendemain du premier tour :

Par « tranche d'âge » : Personnes âgées : 33%. 18-24 ans : 65%. 25-34 ans : 66%
Par « catégories » : Ouvriers : 61%. Employés : 58%

Mais, encore une fois, le vrai sondage, c'est le « taux d'abstention » dans les villes ouvrières et populaires

Aubervilliers (93) : 62,32%.

Trappes (78) : 54,06%.

Les Mureaux (78) : 56,93%.

Valenton (94) : 59,12%.

Saint Denis (93) : 61,13%.

Vaulx en Velin (69) : 63,87 %.

Forbach (57) : 53,99%.

Brest (29) : 51,21%

Ce simple échantillonnage nous donne un aperçu saisissant du contenu social de l'abstentionnisme. On peut imaginer aisément les taux d'abstentions à 70 et 80% dans les bureaux de vote les plus ouvriers.

De 6 421 426 voix en 2012 à 6 820 477 aujourd'hui, le FN semble connaître une progression qui conforte tous ceux qui ont proclamé « la percée historique » de



Marine Le Pen

ce conglomérat hybride au lendemain du premier tour (en se gardant bien de préciser qu'il perdait en réalité 400 000 voix par rapport à 2012).

Le FN n'atteint pas son objectif « à portée de voix »

Au premier tour, le FN recueillait 6 018 914 voix. Aussi bien, le bond de 800 000 voix en une semaine peut sembler impressionnant, digne d'une blitzkrieg. Mais nos politicologues-sondologues-médiatologues feignent ici d'oublier qu'au 1er tour, « Debout la République » de Dupont-Aignan dont le programme ressemble comme deux gouttes d'eau à celui du FN (les divergences ne portant que sur le ton) en recueillait précisément 827 211. Ces électeurs-là n'étaient pas disposés à accepter le « front républicain » que Valls appelait de ses vœux dès le... 12 novembre ! (en prônant la fusion des listes LR-PS face au FN).

Pour parvenir à ce résultat, le FN a dû larguer le vieux Le Pen. Ce qui n'ira pas sans contradiction entre l'origine du FN créé par d'authentiques fascistes patentés (anciens miliciens et SS) et la direction qu'il prend aujourd'hui.

Le soir du second tour, à peine remise de son échec, à 22h10, Marion Maréchal avait lâché : "Une nouvelle page se tourne, la recomposition de la vie politique est inéluctable et elle partira de notre région".

En effet. La banqueroute du parti LR ex UMP rend nécessaire la réorganisation de la représentation politique de la bourgeoisie, mais le FN ne pourra y jouer un rôle moteur tant qu'il n'aura pas fait main

basse sur des départements et des régions. Sous ce rapport, le FN a perdu et bel et bien perdu.

Ajoutons que ce « parti » manque de bras et de têtes. A cet égard, il n'est en rien comparable avec les ligues d'extrême droite d'avant-guerre ou avec cette formation à caractère de masse que fut le RPF de de Gaulle. Il a trouvé une base sociale au sein de la base sociale petite bourgeoise de la droite dite « républicaine », qui était autrefois celle du gaullisme et il a voté, sans chercher à surenchérir (et, pour cause) l'état d'urgence.

Nous le disons tout net : il n'y a pas, pour l'instant, de danger fasciste, en France. Si combat antifasciste, il doit y avoir, il commence par le combat pour la levée de l'état d'urgence.

« Les Républicains », entre « union nationale » et « front national »

Le parti « Les Républicains » est issu du morcellement et de la dislocation de l'UMP qu'il tente de contenir. Cette dislocation est le dégât irréparable de l'implosion de son appareil en novembre 2012, à l'occasion du duel Fillon-Copé qui avait défrayé la chronique. Sarkozy qui avait fait vœu de chasteté politique après sa lourde défaite a tiré profit de ces convulsions pour s'ériger en sauveur suprême de ce parti déliquescents et, chemin faisant, se dresser en sauveur suprême de la France, en 2017. C'est ainsi que ce cheval de retour est devenu le chef d'une formation qui, en définitive, n'était pas taillée sur mesure pour lui. Passons sur les affaires qui ne finissent pas de le rattraper et sur la preuve enfin apportée du financement de ses gesticulations par Khadafi. Le voici contraint de camper désormais le personnage de « Seul contre tous »... Dans un champ de ruines électorales.

Le moins que l'on puisse dire est que ce parti « de sac et de cordes » tire un bénéfice très très marginal de l'impopularité du gouvernement dont il est censé être

Élections régionales

l'opposition. Et s'il obtient 10 millions de voix au second tour, il doit ce surcroît de suffrages au Parti socialiste. Le tout pour 7 régions, seulement.

Tant et si mal qu'entre les deux tours, Xavier Bertrand a prié le suffrageophage Sarkozy de ne pas pointer son nez dans les meetings électoraux.



Xavier Bertrand

De son côté, Morano a poursuivi l'ancien chef de l'Etat de sa vindicte en lui imputant les mauvais résultats dans l'Est, à la suite de son éviction comme tête de liste.

Par-delà les questions de personne, les ambitions politiques des uns et des autres, les règlements de comptes, l'acuité de la crise politique place le parti LR devant un choix : ou bien tendre vers l'Union nationale et un bloc tacite avec le PS ou alors tendre vers le FN. A ce coin du tournant, Juppé, Raffarin, Kosciusko-Morizet ou Bertrand et Estrosi (qui viennent d'annoncer le retrait de leur candidature aux « primaires ») ne peuvent plus tergiverser. Si la « clarification » qu'ils appellent de leur vœu ne s'opère pas, ce sera la « catastrophe », c'est-à-dire la liquidation du parti organique de la V^e République, issu des différentes moutures du « parti gaulliste » de 1958 à nos jours.

Le PS, défait et soulagé

La déroute du PS était inscrite dans le marbre de la situation. Mais, force est de constater qu'elle a été contenue : le PS obtient 5 régions, au jeu d'un mode de scrutin qui permet à la liste la moins minoritaire de s'octroyer une majorité absolue de conseillers régionaux et d'en assurer « l'exécutif », la présidence. Tout dirigeant sérieux du PS qui fait ses comptes sait que son parti est encore en sursis du fait de la tuerie du 13 novembre et du fait du poids relatif du FN. Mais, cela ne suffit pas à inverser la courbe de la baisse constante du nombre de voix (et d'adhérents) et la dispersion de sa base sociale.

Le silence dans les rangs s'est imposé dans l'appareil de ce parti depuis le 13 novembre. Fini les « couacs », fini les « frondeurs ». Valls qui, à la primaire de 2011, avait été réduit à une bouillie de 5% des voix, semble faire la loi dans le « parti » et y imposer la « stratégie » liquidatrice de l'Union nationale, en vue d'une « grande coalition » en 2017, seul moyen pour le PS de survivre au sein des institutions et dans les allées du pouvoir.

Tel était l'objectif du retrait des listes PS au second tour en faveur de LR, dans les régions où ces listes étaient mal placées au premier tour : aller vers un accord politique avec la droite dite « modérée ». Entre deux tours, Valls a agité le spectre de la guerre civile « si le FN l'emporte ».

Toujours en vue d'une Union nationale... contre la classe ouvrière et ses organisations, ses libertés, ses droits fondamentaux, arrachés au compte de toute la population. Le scénario semble bien ficelé, à une nuance près : le PS ne survivra pas à ce « bloc national » avec Juppé-Raffarin et consorts. À cet égard, il est significatif que la discussion reprenne, sur un changement de nom du PS. À n'en pas manquer, cette marche forcée à l'Union sacrée, dont le FN est un bien mauvais alibi, provoquera la fragmentation puis « le big bang » du PS (dont Rocard rêvait en 1993), c'est-à-dire sa destruction corps et bien. En réalité, il n'y a pas de « stratégie » : la défense de l'ordre bourgeois et du régime de la V^e République exige, à ce stade de la crise des institutions, de sceller cette union nationale même au prix de la liquidation du PS et de ce qui lui reste de base sociale dans les localités. Très vite, ce remède s'avérera pire que le mal qui frappe le régime car les abstentions ouvrières et populaires sont grosses d'un front du refus général. Privés du recours aux partis, privés de toute espèce d'adhésion populaire, les gouvernants d'aujourd'hui et de demain seront totalement isolés. La césure entre la société et les institutions sera alors totale. Une chose est sûre, ceux qui se jettent dans la perspective de l'union nationale des partis ne savent pas où ils vont : ils cherchent une issue : il n'y en pas dans le cadre de la V^e République et de l'état d'urgence, il n'y en a pas dans le cadre de l'Union européenne, il n'y en a pas sous le fardeau de la dette.

Aux régionales, la course à l'Union nationale a eu un prix : malgré la fusion avec EELV et le PCF flanqué du PG, le PS a perdu l'Ile de France. Une mangeoire vitale pour le PS.



Olivier Dartigolles

Front de gauche : « voilà, on s'est planté » (Olivier Dartigolles)

Le certificat de décès du Front de gauche, huit ans après sa création, vient d'être déposé par ses propres géniteurs. On attend plus que le faire-part. Dartigolles nous dit : « *le Front de gauche est un échec* ». Il aura tout de même bu le calice jusqu'à la lie : le vote de l'état d'urgence, la fusion avec les listes PS. De notre côté, nous n'avons eu cesse de rappeler et de souligner que le FdG était un soutien du gouvernement Hollande-Valls, un satellite du PS godillot. Ils sont loin, les 11% des présidentielles et les grandes effusions de la place de la Bastille en 2012. Dans leur écrasante majorité, les anciens électeurs de Mélenchon ont fait la grève du vote. Maintenant, il faut trouver une nouvelle combinaison qui fera mine de ne pas capter l'héritage du FdG. De ce point de vue, les abstentions signifient aussi à l'adresse des staliniens et crypto-staliniens : « nous n'avons pas besoin d'illusionnistes, de bateleurs », pas besoin de directeurs de conscience qui justifient leur attitude de fausse opposition de sa Majesté en invoquant la « désespérance » et « la résignation » des travailleurs (tout comme LO et NPA) pour pouvoir dire « oui, on a dû trahir, oui, on a dû capituler en rase campagne : on n'a pas pu faire autrement ». Because : « les gens ne se bougent pas le cul ». Toujours les mêmes arguties, la même morgue bureaucratique à l'égard des « gens » et des masses. Comme si les masses étaient homogènes !

Ce qu'il est convenu d'appeler « la gauche » se meurt. Nous n'aurons pas une larme pour ça. Pas un relent d'amertume. Pas un quart de seconde de nostalgie. Bruno Le Maire, qui n'a pourtant rien d'un prix Nobel, vient de déclarer : « *Un vieux monde politique meurt* »¹. Voilà une très bonne nouvelle ! Place aux travailleurs, à la jeunesse. Place aux femmes – travailleuses. Place à l'unité pour la levée de l'état d'urgence.

Extrait de la Lettre de la Commune du 18-12-2015

[[http://www.lacommune.org/...](http://www.lacommune.org/)]

¹ Bruno Le Maire – sources : <https://www.mediapart.fr/journal/france/161215/une-droite-deux-lignes-et-tous-contre-sarkozy>

Droit du sol et nationalité

Manigances et déchéance

Hollande persiste donc à annoncer la déchéance de nationalité. Au détour, il désavoue Taubira, qui se soumet plutôt que de se démettre. Les « frondeurs » et bien d'autres se braquent en se donnant ainsi bonne conscience humaniste et démocratique après avoir voté, au garde-à-vous, l'état d'urgence. Cambadélis, le chef du PS, tente de relativiser : « c'est de l'ordre du symbole »... ou bien plutôt, de sordides manœuvres ? Voire...

Une nouvelle fois, chacun constate la propension du chef de l'État à appliquer les premières mesures du FN. Les téléspectateurs qui ont pu voir le documentaire de France 3 sur « Les attentats. Au cœur du pouvoir »¹ auront noté que Marine Le Pen fut la première personne informée (par l'Élysée) des frappes en Syrie. Nous en sommes à peine surpris. Hollande enfonce chaque jour un peu plus le clou. Le FN n'est « antirépublicain » qu'à l'occasion des joutes électorales. Hors du champ électoral, il devient un interlocuteur cordial. Au reste, F. Philippon le « mariniste », n'a pas manqué de féliciter Hollande qui sait « écouter les électeurs du FN ». Le « débat »² présente alors l'avantage de brouiller toutes les pistes. On parle de tout sauf de l'essentiel, à savoir du droit du sol et de son origine. Et, pendant que l'on parle d'une hypothétique « déchéance de binationaux criminels » (une arlésienne, en réalité), on peut esquiver la question la plus explosive : celle de l'état d'urgence, considérée du même coup par la « gauche » du PS comme un fait accompli.

« Terroristes et champions »

Aux fins de démontrer l'absurdité intrinsèque de cette mesure, l'ex-français « binational » Rachid Nekkaz poste sur sa page Facebook, le message suivant « Suite à la volonté de la France de retirer la nationalité française aux binationaux nés en France, Rachid Nekkaz, président du parti algérien "MJC", qui a abandonné sa nationalité française en août 2013, demande à l'Algérie de retirer la nationalité algérienne aux djihadistes binationaux nés en France, en cas de modification constitutionnelle en France, au nom du principe de réciprocité ». En clair, l'Algérie n'acceptera jamais d'être « la poubelle citoyenne » des Français,



François... 1^{er} et Hollande

nés en France, éduqués en France et élevés au biberon des valeurs de la République française, puis rejetés par cette même France. La France doit assumer tous ses enfants, qu'ils s'appellent Zidane, Benzema, Merah ou Kouachi, pour le meilleur et pour le pire. La France doit garder chez elle ses champions et ses terroristes. »³

François Hollande, plus bas que François 1er

Plus sérieusement : bien qu'en pratique inapplicable, cette mesure ouvrirait une brèche dans le droit du sol. Un droit qui vient de loin. « Le 23 février 1515, un arrêt du Parlement de Paris, en matière d'héritage, introduit partiellement le jus soli (droit du sol) dans le droit français : indépendamment de l'origine des parents, qui tous deux peuvent donc être étrangers, la naissance en France donne la capacité d'hériter, sans disposer de la totalité des droits de la « naturalité ».⁴ François Hollande, plus bas que François 1er, en somme ! Il n'existait pas alors de « citoyens », de « nationalité », mais des « sujets du Roy ».

« L'état de citoyen » en 1793

Il reviendra à la constitution du 24 juin 1793 (Première république) de définir « l'état de citoyen » : « Article 4. - Tout homme né et domicilié en France, âgé

de vingt et un ans accomplis ; - Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année - Y vit de son travail - Ou acquiert une propriété - Ou épouse une Française - Ou adopte un enfant - Ou nourrit un vieillard ; - Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité - Est admis à l'exercice des Droits de citoyen français. »⁵

Le Code civil de Napoléon

va ensuite rompre cette tradition séculaire et aboutie en 1793. Celle-ci sera rétablie ensuite, mais pas dans toute sa plénitude. Le nationalisme alors révolutionnaire a cédé la place au nationalisme chauvin puis impérialiste et colonialiste. Question : qui défendra le principe « citoyen » de 1793 ?

Au-delà, qui pourrait être dupe des manigances que recouvre le « symbole de la déchéance », à bien plus courte vue ? Hollande et Valls cherchent leur salut et celui de la Vème République dans la « grande coalition » avec Les Républicains. La « déchéance » s'inscrit dans ce stratagème-là. Aussi, pour stopper net ces manigances et ces velléités de piétiner le droit du sol, un seul moyen : unité pour la levée de l'état d'urgence, maintenant !

**Antonin Fuchs,
le 05-01-2015**

¹ Diffusé le 28-12-2015.

² Selon le ministre Sapin, la « déchéance » serait « un débat ».

³ <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10153441295383681>

⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_du_sol#France

⁵ <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-du-24-juin-1793.5084.html>

État d'urgence

Dossier noir de l'état d'urgence

Le 22 décembre dernier, le Conseil constitutionnel a avalisé le régime des assignations à résidence, mis en place avec l'état d'urgence. Les soi-disant « sages » de la République semblent donc faire peu de cas de cet état d'exception. Mais au delà des considérations morales, dans les faits, c'est quoi l'état d'urgence ?

L'état d'urgence, c'est avant tout une démonstration de force. L'État français, estimant se trouver menacé de « guerre ou d'autre danger public menaçant la vie de la nation », a informé, fin novembre 2015, le Conseil de l'Europe que l'état d'urgence occasionnerait probablement quelques petits « écarts ». En langage châtié, des mesures seront prises qui « sont susceptibles de nécessiter une dérogation à certains droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme ». En langage clair : le « pays des droits de l'homme » s'apprête à s'asseoir sur... les droits de l'homme.

Quelle réalité ?

D'après les données fournies par les ministères de la Justice et de l'Intérieur, au 22 décembre dernier, nous en étions à : 2898 perquisitions administratives, 346 personnes interpellées, 297 placées en garde à vue, 384 assignations à résidence, 51 personnes écrouées et 3414 refoulées aux frontières.

Combien de terroristes arrêtés ? Combien d'attentats déjoués ? Nada.

Si l'on ne trouve trace de résultats dans cet enfumage, la forme, en revanche, est très parlante :

- La palme revient sans doute à l'affaire de cet homme non-voyant, suspecté de « radicalisation » par sa voisine (il s'était rasé la barbe...). Après une perquisition et deux jours de garde à vue, il écope d'une assignation à résidence.

- « Lutte contre le terrorisme » ? Un bagagiste de Roissy, qui se serait « publiquement félicité des actes terroristes du 7 janvier 2015 » (ce qui n'a jamais été corroboré), voit débarquer 30 policiers pour perquisitionner ses domicile et garage... Si la perquisition n'a rien donné, cet homme s'est quand même vu assigné à résidence avec trois pointages par jour, le forçant à se mettre en « arrêt maladie » pour être en règle avec son employeur.

- Une mère de famille suspectée par erreur d'être remariée avec un homme recherché (erreur déjà commise en janvier

2015 pour cause d'homonymie...) ? Qu'à cela ne tienne, porte défoncée, perquisition musclée en présence de la fille, lycéenne, et de son petit frère de 5 ans.

- Parce que son ex-compagnon - qu'elle n'a pas revu depuis un an - eut un temps des velléités de départ pour la Syrie, une étudiante se voit soupçonnée de terrorisme et « projet de djihadisme ». Résultat : porte défoncée par 20 policiers ar-



més qui la menotent et perquisitionnent... Assignée à résidence.

- On dit que « tout le monde peut se tromper ». Le RAID n'échappe pas à la règle et perquisitionne à la mauvaise adresse. La porte est ouverte au fusil à pompe, une fillette est blessée par des éclats de bois. La police dément malgré les impacts sur la porte.

- Un jeune homme de 19 ans soupçonné de « repérage sur la préfecture du Pas-de-Calais » alors qu'il y allait pour une démarche administrative ? Perquisition à la recherche « d'armes lourdes et d'explosifs », garde à vue.

On pourrait continuer ainsi ad nauseam. Le site laquadrature.net a même mis en place un « Recensement des joies (ou pas) de l'état d'urgence en France ».

[[https://wiki.laquadrature.net/...](https://wiki.laquadrature.net/)]

A noter également que dans bien des cas, les personnes perquisitionnées se voient contraintes de signer de fausses déclarations afin de justifier les actions musclées de la police.

Les innombrables manifestations interdites font également partie de l'inventaire pathétique de Hollande-Valls-Caze-neuve. On se souviendra plus particuliè-

rement du tristement célèbre rassemblement du 29 novembre place de la République à Paris, où les gardés à vue ont pu apprécier, à leur juste valeur, les capacités de brutalité et d'humiliation de nos forces de l'ordre.

Un peu de bon sens ?

« je crois qu'au nom d'une cause qui est juste, nécessaire, lutter contre le terrorisme, on est en train de faire des amalgames et des confusions. C'est à dire que celui qui n'est plus dans la norme, qui peut avoir un comportement déviant, qui peut parfois même être au-delà de la loi, peut être assimilé à un terroriste. Ce qui, là, est une atteinte grave aux libertés [...] Je crois qu'on a suffisamment à faire avec le terrorisme réel, pour qu'on n'aille pas en inventer un qui n'existe pas.

[S'il est inventé par le pouvoir], c'est peut-être pour montrer une efficacité qui, sur d'autres terrains notamment économiques et sociaux, n'est pas forcément au rendez-vous. [...] Je pense que c'est grave, mettre en cause des hommes et des femmes, les priver de liberté, les accuser de terrorisme, c'est grave ! [...] Si maintenant on lit les livres, on recherche leurs auteurs, on interprète leurs textes et on va les chercher manu militari [...] pour les mettre sous les verrous, c'est vrai que c'est inquiétant.

Faites attention à ce que vous allez imprimer, diffuser, on sait jamais... on peut y passer aussi. »

Propos de F. Hollande, recueillis en janvier 2008...

Les atteintes graves aux libertés relevées, en particulier, lors des perquisitions et des assignations administratives à résidence ne sont pas un « point noir » de l'état d'urgence qui serait « dénature ». Il n'y pas de « bon » état d'urgence. **L'état d'urgence doit être levé définitivement et immédiatement.**

**Jérôme Lefaure,
30 décembre 2015**

Pays Basque : tribune libre à l'hebdomadaire EKAITZA

Des paramètres qui bougent

Les élections générales viennent d'avoir lieu au Royaume d'Espagne avec des résultats inattendus. La surprise est venue avant tout de la Catalogne et du Pays Basque où Podemos est arrivé en tête, devant les partis nationalistes et surtout devant la gauche indépendantiste. C'est une notion à intégrer plus particulièrement sur ces deux entités à la recherche de leur indépendance.



basques se sont détériorées. Aujourd'hui, il y a un bon nombre de prisonniers basques gravement malades et d'autres qui pourraient bénéficier d'une conditionnelle. Mais la politique commune franco-espagnole fait un blocage.

Pour la Catalogne, il est sûr que le Partido Popular (PP) et le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) opposeront un barrage à la voie référendaire. De plus, la gauche radicale catalane, la CUP, ne se présentait pas aux élections. Podemos a donc capitalisé sur le désir d'indépendance et sur l'absence de gauche catalane.

En Pays Basque, lors des dernières élections, la coalition EH Bildu qui rassemble la gauche radicale traditionnelle de Sortu, les centristes de Eusko Alkartasuna (EA) et Alternatiba, une scission du mouvement Izaquierda Unida en Pays Basque, avait obtenu le plus de voix et le plus d'élus. Mais cette coalition a subi un revers important perdant plus de 40 % de ses voix.

Une situation particulière

Comme en Catalogne, beaucoup de Basques ont voté Podemos pour qu'il y ait un réel changement à Madrid et une possibilité à terme de faire évoluer la situation vers l'indépendance. Est-ce aussi simple ?

Le Pays Basque est dans ce qu'il est convenu d'appeler un processus de paix. On ne sait que peu de choses sur ce qu'il s'y déroule, les rencontres avec les facilitateurs ne font pas l'objet de comptes-rendus exhaustifs. La méthode en place est construite sur les principes Mitchell (ex-sénateur démocrate étatsunien et ancien membre du comité directeur du groupe Bilderberg) qui ont po-

sé les bases du processus irlandais. Suivant ces principes, l'organisation ETA a donc mis fin à la lutte armée, comme l'IRA, mais avec la différence que les prisonniers politiques basques, plus de 600 au moment de la décision d'ETA et plus de 400 encore aujourd'hui, ne sont pas sortis dans les deux ans qui ont suivi l'annonce de la fin de la lutte armée comme en Irlande. Il faut préciser que les paramilitaires unionistes avaient aussi été libérés. Contrairement à l'Irlande, aucun accord n'a été conclu avec l'État espagnol et encore moins avec l'État français.

Un groupe étoffé

La place manque ici pour citer tous les « facilitateurs » qui opèrent sur ce processus. Ils sont à majorité anglo-saxonne, comme Brian Currin, avocat sud-africain, Jonhattan Powell, ex-chef de cabinet de Tony Blair au moment du mensonge irakien, Raymond Kendall, ex-directeur d'Interpol entre autres. On y trouve aussi l'ancien ministre Pierre Joxe et l'israélo-argentin, Alberto Spektorowski, présent à Camp David et membre actif des centres sionistes sud-américains.

Le processus a été engagé sur une démarche unilatérale, l'objectif étant de « rassembler des forces » pour faire bouger les gouvernements espagnol et français. Depuis le démarrage officiel en 2011, les États espagnol et français n'ont pas bougé d'un millimètre. Ou plutôt dans un autre sens, tout le monde s'accordant à dire que les conditions de détention des prisonniers politiques

Remise en question ?

Le processus est au point mort, le leader emprisonné de Sortu, Arnaldo Otegi, a même récemment déclaré : « *il n'y a pas de processus* ». La recherche de soutien de la gauche basque s'est souvent tournée vers la droite basque pour essayer de débloquent les choses et de construire un rapport de force, glissant par là même vers un nationalisme affirmé, l'indépendance d'abord, on verra le reste après. Le PSOE, comme le PS français ont également été ménagés, dans l'espoir sans doute que des deux côtés de la Bidasoa il puisse y avoir une entente, peine perdue.

La situation est compliquée, d'abord parce que plus de 400 personnes restent enfermées dans des conditions d'exception, dans des prisons très éloignées de leur lieu de vie. De plus, la crise a donné un autre visage à l'État espagnol, Podemos représente un espoir, à l'instar de Syriza. Espérons qu'ils ne le détruiront pas comme ces derniers. Au Royaume d'Espagne, la République fait de plus en plus d'émules. Cela a des conséquences en Pays Basque. La rupture avec l'actuel pouvoir est indispensable pour avancer, elle ne peut se faire que par une lutte de construction nationale et sociale. Comme tous les peuples qui se sont libérés, les Basques ont besoin de construire leur Grand Récit, celui de la construction d'un Pays Basque pour tous, pluriel, multiculturel, un pays qui devra inventer son socialisme.

État Espagnol

La monarchie dans l'impasse

Le résultat des élections législatives approfondit la brèche ouverte entre les appareils politiques de la monarchie, la classe ouvrière et les peuples de l'État espagnol. La crise sociale s'est muée en crise politique, laminant les deux piliers de la monarchie, le Partido Popular (PP) et le Partido Socialista Obrero Español (PSOE). L'épicentre de la crise se situe aujourd'hui en Catalogne dont dépendent les institutions.

La monarchie est dans une impasse. Les deux partis qui vertèbrent l'État espagnol recueillent à peine un tiers des voix si l'on se rapporte au corps électoral. Le PP n'obtient que 7.182.003 voix, et le PSOE 5.506.860, sur 36,5 millions d'électeurs inscrits.

Fragmentation politique

Les voix restantes se répartissent entre une dizaine de partis, eux-mêmes issus de coalitions multiples. Podemos obtient 5.165.399 suffrages, Ciudadanos (C's) 3.485.130 et Izquierda Unida - Unidad Popular (IU-UP) 918.787. Les partis nationalistes Coalición Canaria (CC), Esquerra Republicana de Catalunya (ERC), Democràcia i Llibertat (ex-CDC, Convergència Democràtica de Catalunya), Partido Nacionalista Vasco (PNV) et EH-Bildu remportent, en substance, le reste des voix. Les tractations pour la forma-



Artur Mas

tion d'un gouvernement risquent donc d'être ardues et de produire une rupture avec les électors respectifs des différentes formations.

Depuis les dernières élections législatives le PP a perdu 3.600.000 voix et le PSOE 1.500.000. Ils obtiennent ainsi la réponse à une politique dirigée contre la classe ouvrière et les peuples de l'État espagnol. Le parti d'Artur Mas, le Président en fonction depuis le 27 septembre de la Generalitat de Catalunya (Democràcia i Llibertat) a perdu la moitié de ses électeurs, ce qui pourrait provoquer de nouvelles élections au parlement catalan, aggravant encore la crise de l'État. CDC a été, en effet, un allié privilégié, tout comme le PNV, de l'État, soutenant tous ses gouvernements dès 1977.

Podemos et C's nouveaux outsiders

Ils recueillent les suffrages des déçus du PSOE et de IU pour le premier, du PP pour le second. C's propose un pacte PP-PSOE pour la stabilité des institutions, Podemos une alliance avec le PSOE et IU, essayant de se distinguer en promettant la tenue d'un référendum sur l'autodétermination de la Catalogne. Cela lui a permis d'obtenir le plus grand nombre de voix en Catalogne et un résultat substantiel au Pays Basque. Pour son dirigeant, Pablo Iglesias, la priorité c'est « que le parlement fonctionne, la Constitution se réforme »; Iñigo Errejón, son coéquipier proclame « qu'ils sont pour une nation souveraine et pour l'unité de l'Espagne », tout comme le PP, le PSOE et C's. C'est bien le rejet par les travailleurs et les peuples, de l'austérité et de la corruption qui a provoqué la défaite des partis issus du franquisme, comme le PP et le PSOE. Ceux-là qui furent, avec les staliniens du Partido Comunista de España (PCE) – aujourd'hui intégrant la coalition Izquierda Unida-Unidad Popular (IU-UP) –, les artisans majeurs de la restauration (avec les Pactes de la Moncloa en 1978) de la monarchie, rétablie par la dictature franquiste en 1969. Comme l'explique le porte-parole de EH-Bildu, Hasier Arraiz, à propos de Podemos : « Ils disaient processus constituant et maintenant réforme de la constitution. Ils disaient droit de décider et affirment d'emblée qu'ils seront les garants de l'unité de l'Espagne... » [Gara du 17.12.2015].

L'État espagnol en miettes

Gabriel Rufián, porte-parole d'ERC a critiqué le discours du 24 décembre du roi le qualifiant de « indécent, rance et pompeux, donnant des leçons de démocratie depuis un salon de son palais ». Le roi a appelé à la concorde et au consensus pour empêcher le démembrement de l'État mis en péril par la sécession en Catalogne. Tous volent, en effet, au se-



Pablo Iglesias

cours de la monarchie dans l'impasse. Elle n'a jamais été aussi faible et vulnérable, depuis les Pactes de la Moncloa (que Pedro Sánchez, le secrétaire général du PSOE, veut renouveler). Ils proclament tous vouloir régénérer, réformer, restaurer un État prison des peuples, rongé par la corruption qui croît sans limites, sécrété par la monarchie héritière du franquisme. Ce fléau a infesté tous les partis qui ont gouverné à tous les échelons. Des municipalités aux régions autonomes et leurs parlements croupons - à l'image des Cortés de Madrid -, tous en sont atteints.

La corruption lamine tous les partis politiques qui essayent de gouverner dans le cadre putréfié de ces institutions. Elle empêche la classe ouvrière de prendre en main son destin, de se débarrasser enfin de la surexploitation, de construire ou reconstruire ses organisations politiques et syndicales indispensables. Les organisations actuelles sont inféodées à l'État, par l'intermédiaire de leur bureaucratie dirigeante, toute occupée à la collaboration de classe et au « dialogue social » avec les représentants du capital, laissant passer toutes les agressions contre les droits des travailleurs, contre la liberté syndicale, acceptant le chômage, la précarité, les bas salaires et les retraites de misère. Tout ce qui fait que les peuples opprimés réclament maintenant leur indépendance.

La question qui se pose aujourd'hui, au lendemain de la victoire à la Pyrrhus du PP c'est : qui le monarque pourra-t-il bien désigner pour gouverner dans cette cour des miracles surgie du capitalisme pourrissant ?

Domingo Blaya,
31 décembre 2015

Venezuela

Après la défaite du PSUV

Les résultats des élections législatives du 6 décembre ont ébranlé le Venezuela et l'Amérique Latine. Après 17 ans de domination ininterrompue du chavisme, l'opposition de droite a triomphé et va exercer le pouvoir législatif avec une large majorité. Quelles sont les raisons de la défaite ? Pouvait-elle être évitée ? Que faire maintenant ? Analyse.

La crise économique et sociale s'est fortement accrue ces dernières années. L'inflation est devenue insupportable et engendre une chute des salaires, accompagnée d'une pénurie de produits de toutes sortes, d'un recul des conquêtes sociales, ainsi que d'un fort ralentissement des projets d'intérêt général.

Les raisons d'une défaite

Alors que le peuple se trouve plongé dans cette triste réalité, les hauts fonctionnaires de l'État et du PSUV se permettent de vivre dans un luxe éhonté, contrastant avec la misère de ceux qui n'ont rien. Ce parti, par des détournements de fonds issus des revenus du pétrole, par des nominations de complaisance à des postes clés, a fini par réduire à néant les meilleures expériences de contrôle populaire sur les entreprises et les projets collectifs.

Au regard de cette situation le résultat électoral n'a rien de surprenant. Il est la conséquence prévisible des agissements d'un régime politique à bout de souffle. Il n'a effectivement progressé que dans la corruption et le bureaucratisme, aux antipodes du « socialisme » auquel le gouvernement est totalement étranger sur les plans politique, économique ou social.

Le triomphe de la droite est dû, en premier lieu, à cette situation, subie par des millions de vénézuéliens. La direction du MUD (l'opposition unie), clairement pro-impérialiste, va tenter sur la base de sa victoire de mettre en place une politique violemment anti-ouvrière. Sa victoire lui a été servie sur un plateau par le gouvernement, le PSUV et le Pôle Patriotique. Le gouvernement a perdu plus de 4 millions d'électeurs, abstentionnistes ou égarés vers d'autres formations politiques. Le MUD n'a pas eu de grands efforts à faire pour gagner et le peuple ne porte pas la responsabilité du résultat électoral : Maduro et son équipe sont responsables de ce coup porté au projet bolivarien, qui a connu pendant les « an-



Nicolás Maduro

nées Chavez », un soutien populaire au niveau continental.

Vers l'effondrement

Les raisons de fond de cet échec ont leurs racines dans la structure économique, politique et de classes du pays. A partir du premier triomphe de Chavez en 1998 le pays a connu différentes situations et politiques. Tout a commencé par le revers infligé au vieux bipartisme avec un discours pourtant bien modéré. Chavez, à la tête d'un gouvernement nationaliste de gauche soutenu par le peuple, sans rompre avec le cadre capitaliste, prit des mesures qui se révélèrent être de fortes conquêtes sociales, de profondes et radicales réformes. Les deux tentatives pour saper Chavez, le coup d'État et le lock-out pétrolier, furent défaites par la mobilisation populaire et tendirent encore davantage les rapports entre les classes en lutte.

C'est ainsi que les dernières années de Chavez se partagèrent entre le discours pour un socialisme du XXI^{ème} siècle et un modèle bolivarien à l'échelle continentale. En vérité, pendant ces années, aucune mesure de rupture avec le capitalisme et la corruption qui se développait dans l'État, ne fut prise. A la mort de Chavez, une régression s'opéra pour aboutir à la situation actuelle. Le Venezuela n'a pas de projet socialiste, pas plus que nationaliste de gauche ; il s'est cristallisé en une sorte de capitalisme

d'État basé sur un modèle d'accumulation mafieuse, de nouveaux riches qui, sous la protection de l'État, font du commerce avec les millions provenant de la principale ressource stratégique du pays : le pétrole.

La place de « Marea Socialista »

Pour maintenir ce régime en place, il faut un système anti-démocratique très éloigné des principes électoraux les plus élémentaires. Les deux principaux partis ont tous les députés. Il est quasiment impossible pour un autre parti de se voir représenté et le pouvoir veille à ce que cela ne change pas. « Marea Socialista » fut sa cible privilégiée. Ces méthodes détestables sont aussi à l'œuvre dans le monde syndical avec la corruption de dirigeants, les menaces de licenciements et les licenciements eux-mêmes. Rien de socialiste dans tout ça.

Nos camarades de « Marea Socialista » sont la plus importante force critique de gauche, ce sont eux qui ont proposé lors du dernier congrès du PSUV un changement d'orientation politique et économique, pour des mesures réellement anticapitalistes et un pouvoir de décision aux travailleurs. Voilà pourquoi le pouvoir s'appliqua à proscrire 70% de ses candidats et l'empêcha de se présenter sous son propre nom aux élections du 6 décembre. Ceci n'a pas empêché la progression de « Marea Socialista » dans tous les États du pays. Face à la nouvelle situation, nombreux sont ceux qui se détournent du PSUV et cherchent un parti sans attache avec le pouvoir d'État. C'est vers « Marea Socialista » qu'ils se tourneront dans les temps prochains de lutte politique et d'affrontements dans la lutte des classes. Notre organisation sœur brandira le drapeau d'un meilleur bolivarianisme, socialiste et anticapitaliste.

**Sergio Garcia, dirigeant du MST,
27 décembre 2015.**

Traduction Paul Dumas

Palestine

Les crimes du sionisme en Palestine et leurs soutiens

La politique sioniste de liquidation physique du peuple palestinien continue son chemin de barbarie quotidienne. Le gouvernement israélien invente de nouveaux justificatifs, en comparant les Palestiniens en lutte aux barbares de l'État Islamique. Ses alliés organisent la chasse à celles et ceux qui mènent le dur combat de soutien aux justes droits du peuple palestinien.

Depuis le 01/10/2015, 130 palestiniens ont été tués par l'armée ou des colons juifs. Parmi eux, 25 enfants et 6 femmes. Il y a, à ce jour, 14 470 blessés dont au moins 4 698 par balle.

Tsahal poursuit sa sale guerre

Des centaines de Palestiniens crouissent dans les geôles sionistes et n'auront pas droit à un jugement équitable. Quasim Marouf, emprisonné par Israël pour avoir tenté de poignarder un soldat israélien, a été torturé (brûlures de cigarettes) alors qu'il était à la prison d'Ofar. Ils sont des centaines à être soumis à la torture, en totale infraction avec les règles internationales protégeant les prisonniers (dont un cinquième sont des mineurs). L'organisation israélienne B'Tselem dénonce les exactions de Tsahal, comme l'assassinat d'un jeune de 17 ans, abattu dans le dos par un officier sioniste. Les colons poursuivent le vol des terres à un rythme soutenu, au besoin en tuant purement et simplement les Palestiniens qui s'y trouvent. Quand il est impossible d'annexer les terres dans la bande de Gaza, l'aviation sioniste déverse des pesticides sur les terres cultivées. Dernière invention en date : l'interdiction des routes aux Palestiniens, augmentant les difficultés des agriculteurs à travailler et vendre leur production. L'extrême-droite s'est réjouie des attentats du 13 novembre. Parmi les plus vi-



Dan Margalit

reulents, Diov Lior - colon et rabbin - a déclaré : « *Les méchants dans cette Europe gorgée de sang le méritent pour ce qu'ils ont fait à notre peuple il y a 80 ans* ».

Alors que les attaques avaient encore lieu, le journaliste israélien, Dan Margalit, faisant référence à la décision de l'Union Européenne d'étiqueter les produits des colonies israéliennes de Cisjordanie occupée, ironisait en déclarant qu'Israël devait « *envoyer des fournitures médicales, du matériel hospitalier et de la nourriture issus des colonies pour soutenir les victimes du terrorisme arabe à Paris* ».

Comment l'État sioniste utilise Daesh

Les dirigeants israéliens n'ont pas réagi de cette façon, mais ont utilisé les attentats de Paris pour salir l'image des Palestiniens. La doctrine de la « guerre contre le terrorisme » est utilisée depuis longtemps par l'État sioniste, pour justifier la politique de répression contre le peuple palestinien. En 2008 à l'Université Bar-Ilan, Netanyahu s'était félicité que les attentats d'Al Qaïda aux États-Unis avaient fait « *pencher l'opinion publique américaine en notre faveur* ». Suite aux attentats de Paris, il a fait une déclaration condamnant « *le terrorisme islamique militant* », qui « *cible délibérément et systématiquement des civils* », lui qui a sur les mains le sang des 551 enfants tués à Gaza en 2014...



Diov Lior

Niant toute responsabilité dans les massacres de Palestiniens, il a de nouveau salué sa propre « *politique contre le terrorisme, le contrôle au sol, la présence dans les villages, la démolition des maisons des terroristes et les mesures préventives contre les infrastructures du terrorisme* ». Voilà qui justifie, aux yeux de ses auteurs, la politique d'apartheid et de tueries, dans laquelle Amnesty International voit comme une « *tendance nette* » aux exécutions sommaires.

L'apologie du sionisme en France

Le conseiller régional PS, Julien Dray, déclarait dans *Le Monde Juif Info* et sur *France Inter*, que le gouvernement français devrait suivre un excellent exemple de lutte contre le terrorisme : « *Il y a un pays qui combat le terrorisme depuis 50 ans et qui n'a pas créé l'état d'urgence, pas créé des lois d'exceptions, qui n'a jamais dérapé... C'est Israël.* »

Les milliers de morts palestiniens, de Sabra et Chatila à Gaza, apprécieront ! Ces grands défenseurs du sionisme ont une cible commune : les campagnes de boycott de BDS (*Boycott Désinvestissement Sanctions*). Ineffable, Valérie Pécresse affirme à qui veut l'entendre : « *je ne tolérerai pas, en conformité avec la loi, qu'Israël soit boycotté en Île-de-France, ni les produits, ni les artistes, ni les universités* ».

Quant au pourfendeur des libertés, l'ancien premier flic de France Manuel Valls, il annonce : « *nous condamnons toutes les campagnes de boycott à l'égard des produits israéliens, celles-ci sont le plus souvent le paravent d'un antisémitisme qui bascule dans l'antisémitisme* ». La messe est dite ! Quant au CRIF il n'hésite pas à demander à la Mairie de Paris l'interdiction d'une exposition, à l'initiative de MSF (*Médecins sans frontières*), sur la vie des Palestiniens.

**Francis Charpentier,
30 décembre 2015**

la Commune

N° 102 (nouvelle série)

N° 159 (ancienne série)

Rédacteur en chef : Daniel Petri

Comité de rédaction : Francis Charpentier, Daniel Petri, Wladimir Susanj, Paul Dumas, Rémi Duteil, Isabelle Foucher, Antonin Fuchs, Jérôme Lefauve, Julie Charmoillaux, Txomin Ravachol, Jenofa Serbielle, Pierre-Yves Chiron, Domingo Blaya, Mustafa Diakité, Ada Degert, Garledji Makélélé, Gabriel Rodriguez, Jean-Baptiste Carrier, Mohand Kebaïli.

Directeur de publication :

Jean-Baptiste Carrier

Pedro Carrasquedo †

Commission paritaire en cours

Imprimerie spéciale

La Commune du prolétariat parisien, en 1871, n'a pas cessé de nourrir de ses leçons le mouvement ouvrier international. Karl Marx et Friedrich Engels seront amenés à corriger le Manifeste du Parti Communiste en précisant dans la préface de 1872 : « *La Commune, notamment, a fourni la preuve que la classe ouvrière ne peut pas simplement prendre possession de la machine politique existante et la mettre en marche pour la réalisation de ses propres buts.* »

C'est ainsi que la Commune de Paris, premier gouvernement ouvrier et paysan, démontrera aux yeux du monde la capacité de la classe ouvrière à prendre en main sa propre destinée et, par là même, à lutter pour l'émancipation de l'humanité des chaînes de l'exploitation et de l'oppression capitalistes.

Notre revue s'inscrit pleinement dans cette continuité révolutionnaire, celle qui amènera Léon Trotsky à lutter pour la IV^e Internationale.



Rosa Luxemburg

1871 - 1919

*
* *

« Friedrich Engels a dit un jour : « La société bourgeoise est placée devant un dilemme : ou bien passage au socialisme ou rechute dans la barbarie. » Mais que signifie donc une « rechute dans la barbarie » au degré de civilisation que nous connaissons en Europe aujourd'hui ? Jusqu'ici nous avons lu ces paroles sans y réfléchir et nous les avons répétées sans en pressentir la terrible gravité. Jetons un coup d'oeil autour de nous en ce moment même, et nous comprendrons ce que signifie une rechute de la société bourgeoise dans la barbarie. Le triomphe de l'impérialisme aboutit à l'anéantissement de la civilisation - sporadiquement pendant la durée d'une guerre moderne et définitivement si la période des guerres mondiales qui débute maintenant devait se poursuivre sans entraves jusque dans ses dernières conséquences. C'est exactement ce que Friedrich Engels avait prédit, une génération avant nous, voici quarante ans. Nous sommes placés aujourd'hui devant ce choix : ou bien triomphe de l'impérialisme et décadence de toute civilisation, avec pour conséquences, comme dans la Rome antique, le dépeuplement, la désolation, la dégénérescence, un grand cimetière ; ou bien victoire du socialisme, c'est-à-dire de la lutte consciente du prolétariat international contre l'impérialisme et contre sa méthode d'action : la guerre. »

Rosa Luxemburg